



**UNION DES  
SYNDICATS**  
OGBL-LCGB

**Après l'énorme succès de la manifestation du 28 juin**

# **L'Union des syndicats OGBL et LCGB confirme sa participation à la réunion convoquée par le Premier ministre le 9 juillet, mais pose ses conditions !**

Après l'énorme succès de la manifestation nationale organisée le 28 juin par l'Union des syndicats OGBL et LCGB contre la politique actuelle du gouvernement, qui a rassemblé plus de 25 000 personnes dans les rues de Luxembourg, l'OGBL et le LCGB ont envoyé le 30 juin une lettre au Premier ministre Luc Frieden. Dans cette lettre, l'Union des syndicats annonce qu'elle participera à la réunion « tripartite » convoquée par le Premier ministre le 9 juillet, mais à condition que toutes les parties concernées s'accordent sur un retour au modèle social tripartite et que l'ordre du jour de la réunion soit amendé comme suit :

## **1. Conventions collectives**

L'Union des syndicats demande un engagement formel écrit dans lequel le Premier ministre confirme que :

- le Gouvernement maintiendra la prérogative des organisations syndicales nationalement représentatives sur le plan national de négocier et signer des conventions collectives ;
- le Gouvernement maintiendra le contenu des conventions collectives tel qu'actuellement prévu par le Code du Travail ;
- le Gouvernement abandonne son projet visant à introduire la conclusion d'accords d'entreprise sans les organisations syndicales représentatives sur le plan national.

## **2. Travail du dimanche et heures d'ouverture dans le commerce**

En ce qui concerne le travail de dimanche, l'Union des syndicats revendique que :

- le projet de loi en cours d'instance législative confirme que l'extension du temps de travail de 4 à 8 heures peut uniquement se faire par la négociation d'une convention collective ou d'un accord interprofessionnel.

En ce qui concerne les heures d'ouverture dans le commerce, l'Union des syndicats demande que :

- le projet de loi en cours d'instance législative soit amendé afin de maintenir

les heures d'ouverture existantes et de limiter la possibilité de leur élargissement à la conclusion d'une négociation collective ou d'un accord interprofessionnel.

## **3. Niveau du salaire social minimum**

Dans le cadre du projet de loi en cours d'instance législative, l'Union des syndicats exige :

- l'abandon de toute tentative politique de changer la méthode de calcul de l'adéquation du salaire social minimum par rapport au seuil de risque de pauvreté ;
- une négociation sur l'adaptation du salaire social minimum existant afin qu'il dépasse enfin le seuil de risque de pauvreté ;

## **4. Réforme des pensions**

Dans le cadre de la réforme projetée de notre système de pension, l'Union des syndicats revendique :

- une négociation à trois sur l'ensemble des pistes contenues dans la note syndicale commune de l'OGBL et du LCGB intitulée « Renforcer la pension légale pour tous : Analyses et revendications syndicales quant à la pérennisation du régime général d'assurance pension.

L'Union des syndicats OGBL et LCGB souligne en outre dans sa lettre que le redressement de la situation financière critique de l'assurance maladie-maternité nécessitera également des négociations directes entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Suite à la participation de plus de 25 000 personnes à la manifestation commune du 28 juin 2025 et compte tenu des 125 000 membres représentés par l'OGBL et le LCGB, les deux organisations demandent enfin au Premier ministre que leur engagement et leur travail quotidien au service des salariés et pensionnés de ce pays soient pris au sérieux et reçoivent le respect qu'il mérite.

